

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 Avril 2024

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures trente, en application des articles L2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément COHEN, Maire.

Étaient présents les conseillers suivants : Mmes COUDRIN Colette, LEHUEDE Karine, PERELLE Nathalie, ULVOAS Anne.

Et Mrs BOUTEILLER Julien, COHEN Clément, FAUVEL Gwenaël, FOSSOUL Mickaël,

Étaient absents : Mmes MORIN Caroline, PLOYE Emilie et Mrs BOURDON Christophe, PHELIPPEAU Denis et RICHEL Frédéric

Pouvoirs : Mme CLISSON Françoise donne pouvoir à Mme ULVOAS Anne, *Secrétaire de séance* : Mme Anne ULVOAS,

*Date de convocation* : 30/03/2023 *Affichage* du 30/03/2023

Soit 8 membres présents, 1 pouvoir et 5 absents

### ***Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 31 Janvier 2023 :***

Compte rendu approuvé à l'unanimité

#### **I. DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter à l'ordre du jour une délibération suivante :

- Création de poste d'agent technique territorial à mi-temps.

Demande approuvée à l'unanimité.

### **L'ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte de gestion 2022,
- Approbation du compte administratif 2022,
- Affectation du résultat,
- Vote des contributions directes locales,
- Vote du Budget primitif 2023,
- Nouvelle élection délégués SIVOM
- Convention service intérim – CDG
- Création de poste agent technique territorial
- Achat d'un broyeur d'accotement – demande de subvention
- Sécurisation cour de l'école maternelle – demande de subvention

### **C-01-04-2023 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 PRESENTE PAR MADAME GUICHARD PATRICIA, COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que le total général du bilan de l'actif et du passif s'élève à : trois millions deux cent quarante six mille trois cent deux euros et quatre-vingt-dix-sept mille centimes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **C – 02- 04-2023- COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

		<i><u>Dépenses</u></i>	<i><u>Recettes</u></i>	<i><u>Résultat 2022</u></i>
	Section de fonctionnement	410 673,1 5	415 418,50	4 745,35
	Section d'investissement	159 320,95	240 161,24	80 840,42

+

				<i><u>Résultat 2021</u></i>
Reports N-1 (2020)	Section fonctionnement (002)	0,00	77 375,29	77 375,29
	Section investissement (001)	-66 361,90		-66 361,90

= =

				<i><u>Excédent 2021</u></i>
TOTAL (réalisations + reports)		503 632,20	732 955,16	229 322,96

Restes à réaliser N-1	Section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section investissement	0,00	0,00	0,00
	Total Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Section Fonctionnement	410 673,1 5	492 793,79	82 120,64
	Section Investissement	92 959,05	240 161,37	147 202,32
	Cumul	503 632,20	732 955,16	65 081,68

2 - Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

### C – 03-04-2023 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le quatre avril 2023, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 82 120.64 €,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>POUR MEMOIRE</i>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A) <i>Résultat de l'exercice</i>	+ 4 745,35
B) <i>Résultats antérieurs reportés</i>	+ 214 497,10
C) <i>Besoin de financement n-1 (investissement)</i>	- 137 121.81
D) <i>Résultats à affecter = A+B-C (hors restes à réaliser)</i>	+ 82 120,64
<b>D 001 Besoin de financement</b>	
R 001 <i>Excédent de financement</i>	14 478.52
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1</b>	
Besoin de financement	
<i>Excédent de financement</i>	
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	

<b>DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C)</b>	
1 - <i>Affectation en réserves R 1068 en investissement</i>	
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 – <i>Report de fonctionnement R002</i>	<b>82 120,64</b>

### C – 04-04-2023 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Malgré un contexte économique difficile, et au vu de la position de la nouvelle équipe municipale, le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Monsieur le Maire souhaite informer les élus que compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation engagée en 2020, la commune ne touchera plus cette taxe. Afin de compenser cette perte, l'état prévoit



de reverser une partie de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de garantir à notre commune une compensation égale à l'euro près, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les sous-compensations est mis en place et sera maintenu en 2023.

Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, maintient le montant des taux à :

- Taxe Foncière Bâti.....: **40.47%**
- Taxe Foncière sur le Non Bâti... : **72,07 %**
- Taxe Habitation ..... : **14,09 %**

### **C-05-04-2023 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

En ce qui concerne la section d'investissement : en dépenses 90 000€ sont inscrits pour la réalisation d'un city stade, 30 000.00€ pour la sécurisation du village, 10 000 € pour l'éclairage public, 8 000 € pour l'acquisition de matériel et 6 000 € pour de nouvelles cases de columbarium. Toutes ces opérations sont éligibles à des subventions. En recettes, on retrouve le FCTVA 17 500,00 €, l'emprunt de 100 000,00 € et les subventions des différents organismes 77 749,00€.

Pour la section de fonctionnement : en dépenses, les charges à caractère général n'augmentent pas, ni les charges de personnel. En recettes, l'excédent 2022 est repris 82 120,64 €, les produits des services, les dotations de l'état et les autres produits de gestion se maintiennent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2023 tel que présenté

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement ..... 455 335,00 €
- Section d'investissement ..... 196 631,00 €

### **C-06-04-2023 – MODIFICATION DES DELEGUES - SIVOM DE MAUZE**

Constatant le manque de disponibilité continu des délégués initialement désignés, Monsieur le Maire propose de modifier les délégués du SIVOM comme suit :

3 délégués (2 titulaires / 1 suppléant)

**1<sup>er</sup> tour :**

Votants : 14 exprimés : 10 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Titulaires :

Mr BOURDON Christophe : 10 voix

Mme CLISSON Françoise : 10 voix

Suppléant :

M. COHEN Clément : 10 voix



Mme CLISSON Françoise et M. BOURDON Christophe sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés pour être représentants titulaires au SIVOM de Mauzé. M. COHEN Clément est élu à l'unanimité des suffrages exprimés pour être représentant suppléant au SIVOM de Mauzé.

Il ne convient donc pas de procéder à un deuxième tour.

**C-07-04-2023 - SERVICE INTERIM CDG – HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES – Signature d'un avenant n° 2 à la Convention**

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

**C-08-04-2023 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

CONSIDERANT le besoin de la collectivité d'un agent technique à temps non-complet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 17h30 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**C-09-04-2023- ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le projet qui est présenté, sollicite l'aide de l'agglomération du Niortais au titre du PACT,

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Broyeur accotement	3 048,14 €	CAN	1 524,07 €	50 %
		COMMUNE	1 524,07 €	50%

Montant HT	3 048,14 €	<b>MONTANT HT</b>	3 048,14 €	100%
TVA	609,63 €			
<b>MONTANT TTC</b>	<b>3 657,77 €</b>			

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité : AUTORISE M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que les demandes de subventions nécessaires.

**C-10-04-2023- ACHAT GRILLAGE / SECURISATION COUR DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le projet qui est présenté, sollicite l'aide de l'agglomération du Niortais au titre du PACT,

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Grillage	1 482,23 €	CAN	1 424,83 €	50 %
Fournitures de pose	1 367,44 €			
		COMMUNE	1 424,84 €	50%
Montant HT	2 849,67 €	<b>MONTANT HT</b>	2 849,67 €	100%
TVA	569,93 €			
<b>MONTANT TTC</b>	<b>3 419,60 €</b>			

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité : AUTORISE M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que les demandes de subventions nécessaires.

II. **DECISIONS**

III. **INFORMATIONS**

- **APPLICATION HABITANTS** : Madame Lehuede Karine propose de réfléchir à une application communale partagée avec plusieurs collectivités pour les habitants.
- **ECLAIRAGE PUBLIC** : L'éclairage public doit être éteint la nuit et est allumé de 6h à 7h30. A voir avec le service technique car l'éclairage est encore éclairé toute la nuit jusqu'au matin.
- **CHASSE AUX ŒUFS** : La chasse aux œufs aura lieu le 22 avril à 15h et le rendez-vous est sur le parking de la maraichine.

IV. **QUESTIONS DIVERSES**

**La séance est levée à 22h15**